

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

DÉLIBÉRATION n° 2026-03
Affectation des résultats N-1 Budget
principal

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : Mme BELAIR, M. GAYOT, M. LAVIGNE, M. JOUHANNY, Mme DOIZON, Mme LUBRANO, M. MALLEFONT, Mme LEYSSSENNE, M. CARLINI.

Etaient absents : M. RIPOLL, M. DELAUTRETTE, Mme HUMBERT, M. DUFOURNEAU.

Ont donné pouvoir : Stéphane DELAUTRETTE donne pouvoir à René MALLEFONT
Laure HUMBERT donne pouvoir à Josiane LUBRANO
Gaël DUFOURNEAU donne pouvoir à Matthieu CARLINI

Secrétaire de séance : Josiane LUBRANO

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	2 732.88 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	119 091.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025 :	
Solde d'exécution de l'exercice	16 933.36 €
Solde d'exécution cumulé	136 025.20 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 :	
Dépenses d'investissement	259 960.00 €
Recettes d'investissement	137 575.00 €
Solde	-122 385.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025 :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	136 025.20 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 122 385.00€
Excédent de financement total	13 640.20 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice	146 776.51 €
Résultat antérieur	2 732.88 €
Total à affecter	149 509.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'accepter les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-après :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 087-218702900-20260306-2025_AF_R_BPLE-BF

➤ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur la ligne 002 du budget primitif : 149 509.39 €

VOTE ☞ **POUR** : 12
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSTENTION** : -

Certifié conforme,
Fait à Les Cars et délibéré en séance du 5 février 2026

La Secrétaire,


Josiane LUBRANO.

La Maire,


Florence BELAIR.

